



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Résolution

(formulaire de dépôt)

*A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil*

N° de tiré à part : \_\_\_\_\_

Déposé le : \_\_\_\_\_

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 136 LGC** La résolution, qui s'exprime sous la forme d'une déclaration ou d'un vœu, porte sur un sujet d'actualité ou sur un objet traité par le GC. Elle peut être déposée par un député, une commission ou un groupe politique. Elle n'a pas d'effet contraignant pour son destinataire.

Pour que la résolution soit traitée, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt députés. Elle est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière et mise en discussion ; elle peut être amendée avant d'être soumise au vote. Jusqu'au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci peut la retirer. Si la résolution est adoptée et qu'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la suite qui lui a été donnée.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

## Titre de la résolution

Braquages à répétition : prenons des mesures urgentes pour garantir la sécurité des convois de fonds

## Texte déposé

Le canton de Vaud est devenu le terrain de jeu favori des braqueurs de fourgons, avec 6 attaques depuis 2017, dont 3 ces 6 derniers mois. (mai 2017, février-avril 2018, juin-août-décembre 2019)

Il est temps d'apporter une réponse à ces actes. En tant qu'autorité, il est de notre devoir d'assurer le respect des lois et la protection des citoyens. Les convoyeurs de fonds sont des citoyens comme les autres et ont aussi le droit de pouvoir exercer leur métier en toute sécurité.

Pour rappel, la LCR est de compétence fédérale et interdit la circulation des véhicules blindés lourds (+3.5 tonnes) entre 22h et 5h. Aucune modification de la loi n'est prévue avant 2021.

La sécurité du territoire étant de compétence strictement cantonale, il convient de mettre en place des mesures **dissuasives efficaces**.

En conséquence, le Grand conseil demande au Conseil d'Etat :

- 1) De prendre des mesures urgentes afin d'assurer la sécurité des convois routiers de fonds
- 2) De considérer l'établissement de dispositifs exceptionnels de détachements d'appui Gendarmerie / DARD (ou autre) afin de décourager les braqueurs
- 3) De solliciter l'aide de la Confédération afin d'apporter des solutions à ce problème cantonal
- 4) Si opportun, de communiquer de manière publique sur ces dispositifs

## Commentaire(s)

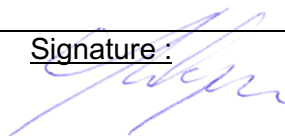
Demande de modification de l'ordre du jour.

Nom et prénom de l'auteur :

Yann Glayre

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

Signature :



Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**